



SPRINGER CONTRAT READ&PUBLISH 2023-2025

I/ CONTENU DU CONTRAT

Le contrat Read&Publish a été signé en 2022 entre le Consortium des bibliothèques universitaires suisses (CSAL) et Springer Nature. Il comprend l'abonnement aux revues payantes et la publication en Open Access dans les revues hybrides de Springer compact, soit plus de 2'100 journaux (revues Open Choice publiées par Springer, Palgrave, Adis et Macmillan).

II/ DURÉE DU CONTRAT

Le contrat est valable de janvier 2023 à décembre 2025.

C'est la **date d'acceptation** d'un article qui fait foi.

III/ TITRES INCLUS ET EXCLUS

Volet « Publish »

Les auteur·es de la HES-SO peuvent publier sans frais dans toutes les revues dont la [liste](#) est téléchargeable, **dans la limite des quotas nationaux annuels en vigueur**.

Les titres exclus de l'accord sont ceux de Nature Branded journals, y compris Scientific American et les titres Gold (BioMed Central et Nature Research).

Volet « Read »

Toutes les revues de Springer, Palgrave, Adis et Nature Academic sont disponibles sur [Springer Link](#) (à l'exception de certains titres de sociétés et de marques déposées) depuis 1997 (si disponible).

IV/ ÉLIGIBILITÉ DES AUTEUR·ES

Pour pouvoir bénéficier de l'accord, l'auteur·e doit être affilié·e à une haute école suisse partie prenante de l'accord. Dans le cas d'un article publié par plusieurs auteur·es, c'est la ou le « corresponding author » de l'équipe qui doit être affilié·e à une institution suisse partie prenante de l'accord. L'authentification de l'institution de l'auteur·e se fait sur la base de son adresse mail professionnelle. Il est donc très important que les auteur·es s'enregistrent avec le mail de leur haute école.





VI/ PROCÉDURE

Après l'acceptation d'un article, l'auteur·e fournit des paramètres d'identification au système d'auteur de Springer. Un article/auteur·e éligible est alors identifié dans le système via trois paramètres :

1. L'institution sélectionnée
2. La reconnaissance du nom de domaine de l'email
3. La reconnaissance de l'adresse IP.

Si au moins l'un des trois paramètres correspond à l'affiliation à la HES-SO, l'article est envoyé au système Article Approval Service où les responsables de l'approbation de la HES-SO décident de l'approbation ou du rejet.

VII/ LICENCE CREATIVE COMMONS

L'auteur·e a le choix entre deux licences : [CC BY 4.0](#) ou [CC BY-NC-ND 4.0](#). Nous conseillons d'utiliser la licence CC BY 4.0. Le FNS et la Stratégie Open Access nationale révisée en 2024 recommandent également cette licence qui est la plus étendue. La publication peut ainsi être distribuée, adaptée et développée sur n'importe quel support ou format, y compris pour l'analyse automatisée à l'aide d'une machine et pour un usage commercial.

VIII/ POLITIQUE GREEN OPEN ACCESS DE SPRINGER

Le manuscrit accepté peut être déposé dans l'archive institutionnelle ArODES et sur le site web de l'auteur·e après un embargo précisé selon les revues.

Le PDF publié peut être déposé dans l'archive institutionnelle ArODES ou dans tout autre dépôt de sujet approprié lors de la publication.

